



Personnels ATRF Laboratoire

Vos représentantes CGT Nadège Jouneau (élue CAPA ATRF)

Sylvie Moreau (technicienne) cqteduc-nantes@orange.fr

Personnels de laboratoire, la CGT répond à vos interrogations :

1) L'emploi du temps :

Trop souvent la direction des EPLE assimile les personnels de laboratoire aux personnels de Région.

Or, ces personnels n'ont pas le même employeur, donc pas les mêmes statuts.

Si vous rencontrez des difficultés dans votre établissement sur vos missions et emploi du temps, vous pouvez consulter le site de la CGT Éduc'action de Nantes ([onglet « statuts ; personnels ATSS; filière personnels de laboratoire et technique »](#)).

Vous retrouverez la [circulaire ministérielle de 2013](#) sur les missions en EPLE dont le point III traite des obligations et en particulier, des conditions générales de l'organisation du travail et de l'emploi du temps (circulaire de janvier 2002).

2) La santé au travail : Des droits à faire respecter ! C'est l'employeur qui est responsable de la santé mentale et physique des agents

Les personnels de laboratoire sont de plus en plus sujets à des troubles musculo-squelettiques (TMS). Ceux-ci sont souvent dus à du matériel vieillissant et non adapté (chariots trop lourds) et à des gestes répétitifs dans la manipulation du matériel.

Une médecine du travail absente : La CGT dénonce régulièrement l'absence de médecins de prévention (seulement 3 pour 5 départements et près de 60.000 personnels). Les personnels de l'éducation ne bénéficient pas de visites médicales du travail régulières (une visite à l'embauche et puis plus rien !).

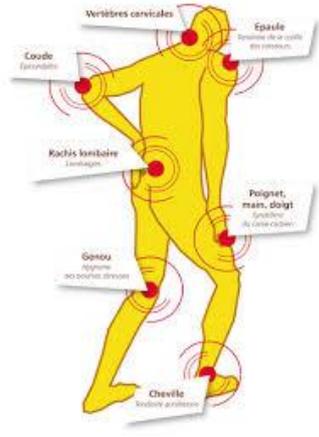
Améliorer nos conditions de travail au quotidien : Il existe des solutions pour améliorer vos conditions de travail et préserver votre santé.

N'hésitez pas, par exemple, à faire des demandes de chariots plus légers auprès de vos gestionnaires.

Refusez de porter des charges trop lourdes et faites aménager votre poste de travail si nécessaire (avec une préconisation de votre médecin). **Cela coûte trop cher ? Ce n'est pas une raison, il s'agit de votre santé et cela passe avant tout !**

Le droit à des formations : D'autre part, des formations sont organisées pour prévenir les TMS, notamment en partenariat avec la MGEN.

Santé au travail : ne restez pas sans rien dire

<p>Consultez la fiche prévention TMS ICI</p> <p>Par ailleurs, en dehors des problèmes physiques, si vous rencontrez des difficultés psychologiques, relationnelles et sociales, ne restez pas isolés et prenez contact avec des professionnels (assistant (es) sociales, médecins de prévention). La CGT est également à votre écoute et pour vous accompagner dans vos démarches.</p> <p>Vous avez aussi la possibilité d'alerter le CHSCT (Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail) via le registre santé et sécurité au travail disponible dans chaque établissement.</p>	
--	--

3) Le tableau d'avancement et l'entretien professionnel :

Chaque année, la CGT dénonce le nombre très faible de possibilités de promotions.

Cependant, il est important de constituer un dossier d'avancement car c'est le seul moyen de progresser dans la carrière et avoir ainsi un meilleur salaire.

La CGT organise tous les ans une formation sur la carrière des ATRF et la rédaction du rapport d'activité. Une session est d'ailleurs prévue le 31 mai 2022. Pour rappel, chaque agent a le droit à 12 jours de formation syndicale par an.

A savoir : pour un agent proche de la retraite, changer de grade ou de corps peut paraître peu bénéfique. En effet, lors du reclassement dans l'échelle de votre nouveau grade, l'augmentation de salaire est faible (ex : passage d'ATRF P1 - échelon 5 dans le corps de technicien-ne classe normale - échelon 7 = + 11 euros net par mois (sans compter les primes IFSE). Mais au bout de 2 ans ou 3 ans selon votre reclassement, vous montez un échelon et l'augmentation est plus significative (ex : passage de l'échelon 7 à l'échelon 8 de la grille des TRF classe normale = + 70 euros net par mois).

Quant aux primes, elles augmentent au changement de corps (voir tableau RIFSEEP).

Entretien professionnel : il doit avoir lieu tous les ans avec le supérieur hiérarchique et que c'est une obligation de votre employeur. Il doit donner lieu à un compte-rendu qui doit être signé par l'agent. Le signer n'est pas l'accepter mais juste en prendre connaissance. Vous pouvez y apporter des observations, voire faire un recours en CAPA en cas de désaccord plus profond. N'hésitez pas à nous faire part du non-respect de cette formalité.

4) Revalorisation du régime indemnitaire – RIFSEEP :

Les personnels techniques ont des taux indemnitaires moins forts que les personnels administratifs.

Le régime indemnitaire a été revalorisé sur le salaire de novembre 2021 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Si on omet la BAP E des personnels informaticiens, la comparaison entre les taux des personnels administratifs et des personnels techniques est flagrante. Quelle peut en être la raison à temps de travail équivalent et catégorie équivalente ?

Ainsi, un personnel ATRF hors BAP E perçoit 18 à 23 euros de moins qu'un ADJENES.

De même un Technicien RF hors BAP E :

- De groupe 1 perçoit 92 euros de moins qu'un SAENES de groupe 1
- De groupe 2 perçoit 55 euros de moins qu'un SAENES de groupe 2
- De groupe 3 perçoit 35 euros de moins qu'un SAENES de groupe 3

Tout cela n'aide en rien à la transparence et peut générer entre collègues des incompréhensions face à ces inégalités de traitement.

Rappel : vous n'êtes pas classé dans un groupe selon votre grade mais en fonction de vos responsabilités, votre technicité ou expertise selon les critères définis par l'administration.

C'est la raison pour laquelle la CGT revendique un taux par grade, mais surtout l'intégration des primes dans le salaire ainsi qu'une hausse du point d'indice.



Grille de l'Académie de Nantes 2021	Taux mensuel 2019	Taux mensuel 2021	Augmentation mensuelle
ATRF Laboratoire Groupe 1	263,00	276,00	13,00
ATRF Laboratoire Groupe 2	259,00	271,00	12,00
ATRF services BAP E	557,00	584,00	27,00
ATRF services autres BAP Groupe 1	259,00	271,00	12,00
ATRF services autres BAP Groupe 2	259,00	271,00	12,00

TRF Laboratoire Groupe 1	398,00	411,00	13,00
TRF Laboratoire Groupe 2	383,00	396,00	13,00
TRF services BAP E Groupe 1	684,00	707,00	23,00
TRF services BAP E Groupe 2	597,00	617,00	20,00
TRF services Autres Groupe 1	398,00	411,00	13,00
TRF services Autres Groupe 2	383,00	396,00	13,00
TRF services Autres Groupe 3	366,00	378,00	12,00

ASI Laboratoire Groupe 1	433,00	446,00	13,00
ASI Laboratoire Groupe 2	418,00	430,00	12,00
ASI services BAP E Groupe 1	711,00	732,00	21,00
ASI services BAP E Groupe 2	608,00	626,00	18,00
ASI services Autres Groupe 1	433,00	446,00	13,00
ASI services Autres Groupe 2	418,00	430,00	12,00

IGE services BAP E Groupe 1	931,00	954,00	23,00
IGE services BAP E Groupe 2	873,00	894,00	21,00
IGE services Autres Groupe 1	650,00	666,00	16,00
IGE services Autres Groupe 2	500,00	512,00	12,00
IGE services Autres Groupe 3	450,00	461,00	11,00

IGR services BAP E Groupe 1	1500,00	1522,00	22,00
IGR services BAP E Groupe 2	1172,00	1189,00	17,00
IGR services BAP E Groupe 3	1127,00	1143,00	16,00
IGR services Autres Groupe 1	1183,00	1200,00	17,00

5) Réunion du collectif national des personnels de labo-ITRF : des analyses partagées

En novembre le collectif Labo-ITRF CGT s'est réuni. Il en est ressorti que, suite aux changements de programme dans les lycées, les élèves se dirigent plus vers les matières SVT que vers les matières physiques-chimie. Cela engendre des pertes de classes et les collègues redoutent qu'à terme il y ait des suppressions de poste de personnel de laboratoire.

Nous avons également évoqué les difficultés pour les personnels de laboratoire à passer en catégorie B, surtout s'il y a déjà un ou une technicien.ne au sein de l'établissement. Il faut alors changer d'établissement pour être promu, ce qui n'est pas forcément le cas pour les autres personnels ITRF qui peuvent passer B en restant sur leur poste.

Les collègues ont également dénoncé le manque de visibilité au niveau du ministère concernant les tableaux d'avancement et listes d'aptitude, qui s'est accentué avec la disparition des prérogatives des CAP.

6) Comité Technique Ministériel de décembre 2021 : toujours pas de créations de postes

Même avec des ouvertures d'établissement, le Ministère ne crée pas de postes de personnels de laboratoires. Tous les ans, l'Académie jongle donc avec des ½ postes pour cacher la misère. C'est inadmissible pour le respect de nos missions.

La CGT revendique : la création et le maintien des personnels dans les établissements scolaires, lycées généraux, technologiques ☐ des créations de postes dans les lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel, avec au minimum un personnel de laboratoire par établissement ☐ la réduction du temps de travail ☐ la titularisation des contractuels TRF. ☐ l'augmentation du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 400 euros pour toutes et tous

Janvier 2022

Vos élu.es CGT sont disponibles pour répondre à vos interrogations et vous accompagner.

La CGT Educ'Action Nantes syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université : enseignants, vie scolaire, administratifs, précaires...

Rejoignez un syndicat indépendant, interprofessionnel, démocratique et de luttes.

elusadmin.nantes@cgteduc.fr